

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 14/04/25

Présents : MM. J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président en visio), P. GUILLEBAUX (CD), R. PANARIELLO, G. LANDRIOT, et Mmes Y. RUPERT et N. OLLIVIER

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (COMPTE DISTRICT)

*Situation du club de ASJA FUTSAL - 560668

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du 10/01/2024 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 23/24-1) vis-à-vis du District au plus tard le 07/03/2025,

Considérant qu'entre le 07/03/2025 et le 14/04/2025, l'équipe FUTSAL 1 a disputé 1 rencontre :

FUTSAL D1-A DU 12/04/2025
29608799 ASJA 1 / CFC 1

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2024/2025 de l'équipe 1 de ASJA 1.

La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

RÈGLEMENT :

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain (convention de la mairie).

Le terrain proposé :
doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;
ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D4-B DU 16/03/2025
28222822 CARRIERES GRESILLONS 2 / VIROFLAY USM 1

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe 2 de CARRIERES GRESILLONS évoluant en D4-B.

La Commission désigne le match suivant :

D4-B DU 25/05/2025
28222874 CARRIERES GRESILLONS 2 / ANDRESY FC 1

Les 2 matches restants seront désignés lors de la saison prochaine, 2025/2026.

U18

D1-A DU 18/05/2025
28215266 LIMAY ALJ 21 / MAUREPAS AS 21

La Commission rappelle que LIMAY devra informer le District du nouveau lieu (convention de la mairie propriétaire du terrain) le vendredi 2 mai 2025 au plus tard.

U16

D1-A DU 09/02/2025
28215468 SARTROUVILLE ES 21 / CONFLANS F.C. 21
Transmis la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 1 match ferme pour l'équipe 21 de SARTROUVILLE évoluant en D1-A.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 25/05/2025
28215498 SARTROUVILLE ES 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

SENIORS

D4-A DU 23/03/2025
29148414 ENT. MEZIERES MAULE 2 / BONNIERES FRENEUSE 1

U16

D4-A DU 23/03/2025
29721946 HOUILLES AC 23 / ACHERES FC 21

U14

D4-C DU 29/03/2025
29561362 CROISSY US 21 / MONTESSON US 22

FUTSAL

D1-A DU 25/03/2025
29608789 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / TRAPPES YVELINES 1

D1-A DU 29/03/2025
29608786 LA TOILE 1 / CBPS 78 1

1ER RAPPEL

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 07/04/2025
29695148 SARTROUVILLE ES 1 /CHANTELOUP LES V. US 1

FORFAIT GENERAL

U16

D4-B BOUGIVAL FOOT 22

FORFAITS NON AVISÉS 3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

D4-B DU 13/04/2025
29722157 BOUGIVAL FOOT 22

FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

D4-B DU 13/04/2025
29722161 HOUILLES AC 24

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D4-A DU 13/04/2025
28220893 BREVAL LONGNES FC 1

VETERANS

D5-C DU 13/04/2025
29770534 BEYNES FC 33

U16

D3-A DU 13/04/2025
28253645 AUBERGENVILLE FC 21

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

VETERANS

D3-B DU 13/04/2025
28248315 MARCQ FC 31

D5-B DU 13/04/2025
29770628 MONTESSON US 33

U18

D3-C DU 13/04/2025
29725672 CLAYES SS/BOIS USM 21

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 07/04/2025
29695149 BAILLY NOISY SFC 1

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

CDM

D2-A DU 13/04/2025
53080161 DAMMARTIN EN SERVE 5

U16

D2-B DU 13/04/2025
28253500 VIROFLAY USM 21

MATCHES REMIS

A JOUER LE 26/04/2025

SENIORS F À 11

D1-A
29562102 ELANCOURT OSC 1 / MAURECOURT FC 1
Le match avait été arrêté à cause de la météo.

A JOUER LE 27/04/2025

SENIORS

D2-B
28219287 CS ROSNY FOOTBALL 1 / TRAPPES ES 2
Le match est avancé du 11/05 car ROSNY a un match de Coupe de France.

A JOUER LE 11/05/2025

U16

D3-B
28253737 VSCI 21 / SARTROUVILLE ES 22

MATCHES A PROGRAMMER

LA COMMISSION INVITE LES CLUBS A SE METTRE D'ACCORD
POUR UNE DATE EN SEMAINE.

SENIORS

D4-A
28220886 BONNIERES FRENEUSE 1 / EPONE U.S.B.S. 2

U15

POULE-C
53110667 PORT MARLY C.S. 1 / MAISONS-LAFFITTE F.C 1

CRITERIUM DU LUNDI

POULE-A
29695151 E. S. GUYANCOURT F. 1 / SARTROUVILLE ES 1
29695103 SARTROUVILLE ES 1 / CROISSY US 1
29695087 ETANG ST NOM ES 1 / OVILLOISE 1

45 ANS

POULE-B
29917109 MAULOISE U.S. 1 / MAURECOURT F.C. 1
29917112 JUZIERS F.C. 1 / ANDRESY F.C. 1
29917124 ENT. MEULAN / ASFG 1 / MAULOISE U.S. 1
29917131 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1
29917133 JUZIERS F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1

POULE-C
29917210 PERRAY FOOT. ES 1 / VILLEPREUX F.C. 1

TRANSMIS DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

SENIORS

D4-A DU 23/03/2025
29148414 ENT. MEZIERES MAULE 2 / BONNIERES FRENEUSE 1
La Commission demande à l'arbitre officiel la confirmation du score.

DEMANDES

U16

D3-B DU 13/04/2025
28253737 VSC1 21 / SARTROUVILLE ES 22
Suite à l'indisponibilité des installations de VSCI pour ce match, les équipes se sont mises d'accord pour jouer le 11/05.
La Commission donne son accord.

D4-A DU 25/05/2025
29722020 BONNIERES FRENEUSE 21 / VILLENNES ORGEVAL 22
BONNIERES demande à avancer le match au 04/05 car la date du 25/05 (choisit par la Commission suite à un report du 30/03) ne leur convient pas.
La Commission est en attente de l'accord écrit de VILLENNES ORGEVAL.

U15

D2-A DU 10/05/2025
53110502 LIMAY ALJ 1 / PORCHEVILLE FC 1
PORCHEVILLE demande à avancer le match au 19/04 à PORCHEVILLE.
La Commission est en attente de l'accord écrit de LIMAY avant Vendredi 18 avril à 12H.

U14

D3-B DU 03/05/2025
28283648 PECQ US LE 21 / ACHERES FC 21
ACHERES demande à reporter le match au 10/05 car l'équipe est en tournoi à l'étranger du 25/04 au 03/05.
La Commission est toujours en attente de l'accord écrit du PECQ.

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 21/04/2025

29695151 GUYANCOURT ES 1 / SARTROUVILLE ES 1

Suite au match du 21 avril qui ne pourra se dérouler car les installations des 2 équipes sont fermées, GUYANCOURT propose de jouer le lundi 26 mai 2025.

Accord écrit de SARTROUVILLE.

La Commission donne son accord.

INVERSION DE TERRAINS SUITE FORFAIT AU MATCH ALLER

U14

D4-E DU 03/05/2025

29561673 CHESNAY 78 FC LE 22 / VALLEE 78 FC 22

Demande de VALLEE pour jouer ce match à domicile, LE CHESNAY ayant fait forfait au match aller du 01/03/25.

La Commission, en application de l'article 23.7, donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► LIEN N°1 OU LIEN N°2

ATTENTION

LA VERSION 5 DE L'APPLICATION FMI A FINALEMENT ÉTÉ ANNULÉE PAR LA FEDERATION. LA VERSION ACTUELLE EST DONC LA V 4.0.10.

VETERANS

D2-A DU 13/04/2025

28231524 HOUILLES A.C. 31 / VERNEUIL PORTUGAIS 31

Pris note du rapport de l'arbitre officiel concernant l'impossibilité d'ajouter des arbitres ou délégués par recherche.

La Commission le remercie et transmet à la Fédération.

D5-A DU 13/04/2025

29451725 VILLENES ORGEVAL 32 / EPONE U.S.B.S. 32

Pris note du rapport de VILLENES ORGEVAL.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D5-D DU 23/03/2025

29456187 YVELINES U.S. 32 / BOIS D'ARCY A.S. 33

Pris note du rapport de Yvelines US et Bois d'Arcy.

La Commission sanctionne l'équipe de YVELINES US d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDE DE RAPPORTS

VETERANS

D1-A DU 13/04/2025

28230459 BOUGIVAL FOOT 31 / MAUREPAS AS 31

La Commission demande aux deux clubs ainsi qu'à l'arbitre un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U18

D2-B DU 13/04/2025

28251760 BOUGIVAL FOOT 21 / CELLOIS CS 22

La Commission demande à BOUGIVAL un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

U16

D3-A DU 23/03/2025

28253591 CONFLANS F.C. 22 / TRIEL AC 21

La Commission demande à CONFLANS un rapport concernant la non utilisation de la FMI.